

Règlement du Grand Prix

- Afin de respecter l'horaire prévu par les règlements, **le club se réserve le droit de limiter le nombre de participants**. Nous vous saurions gré de bien vouloir **confirmer votre participation** et le nombre approximatif de départs **pour le 20 avril au plus tard**, par e-mail : dauphins-mouscronnois@skynet.be.
- Droit d'inscription : **4 € par départ** (gratuit pour les 8-10 ans) à verser au compte des Dauphins Mouscronnois **IBAN: BE78 1091 0139 8886 - BIC : BKCPBEBB** avec la mention « *sigle de votre club - Grand Prix* » **avant le 20 mai 2020** sur liste récapitulative. Inscriptions en format Lenex et sur liste récapitulative pour les clubs belges. Les autres envoient leurs inscriptions sur liste récapitulative (attention : **le numéro de la course doit y figurer**). Le programme sera établi en fonction des temps d'inscriptions.
- Pour les 400m NL, il est permis de nager à 2 par couloir pour autant qu'il y ait un minimum de 5 séries.
- Pour les 200m NL, il est permis de nager à 2 par couloir pour autant qu'il y ait un minimum de 9 séries.
- Tout point non prévu dans le présent règlement est du ressort du club organisateur.
- **Prix**
 - La compétition se déroulera suivant le principe des catégories d'âges définies dans l'avant-programme.
 - Pour les 8-9-10 ans : classement par année d'âge.
 - Les trois premiers de chaque course recevront une médaille.
- **Officiels**

Les clubs sont tenus de renseigner en même temps que les inscriptions les officiels sur liste séparée selon les règlements F.F.B.N. :

 - 3 à 10 nageurs : 1 officiel
 - 11 à 20 nageurs : 2 officiels
 - 21 à 30 nageurs : 3 officiels
 - + de 30 nageurs : 4 officiels

Merci d'indiquer la présence des officiels **par ½ journée** (AM – PM – AM/PM)
- **Présentation des clubs**

A la fin de l'échauffement après la pause de midi, il y aura présentation des officiels et des clubs au public. Toutes les équipes se réuniront au fond du bassin, près de l'accès aux vestiaires. **Mascottes et originalité sont encouragées.**

Approuvé par le District du Hainaut, le 15/01/2020 Le Secrétaire, **CL Scieur**

